

INFORMATIONS AUX HABITANTS



1. STATIONNEMENT DE VOITURES SUR LES TROTTOIRS RUE DE L'ETANG ET AUTRES RUES.

Le trottoir récemment mis en place rue de l'Etang ne doit pas être utilisé comme emplacement de stationnement pour les voitures. **Il a été créé pour assurer la sécurité des piétons lors de leurs déplacements dans la rue.**

Un marquage identique à celui mis en œuvre pour la rue Saint-Jean sera prévu dès que les conditions climatiques le permettront. Les véhicules pourront alors chevaucher une partie de la bande de roulement et une partie du trottoir. En attendant ce marquage, **le stationnement préconisé doit être mis en œuvre dès à présent.**

Ceci est également valable pour les autres rues du village. Trop souvent on constate que des voitures sont stationnées sur toute la largeur du trottoir, obligeant les piétons à marcher sur la route. En cas d'accident du piéton, la responsabilité du propriétaire du véhicule sera indéniable. Si la situation ne s'améliore pas à l'issue de la diffusion de la présente, contact sera pris avec la gendarmerie qui sera chargée de verbaliser les automobilistes en question. Des patrouilles de la gendarmerie sont effectuées quotidiennement de jour comme de nuit.

2. ENQUETE INSEE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE.

L'Institut nationale de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalisera du **1^{er} février 2019 au 15 avril 2019**, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

3. MISE EN PLACE DE 4 ZONES PIETONNES AVEC VITESSE DES VEHICULES A 20 KM/H.

Il est prévu de mettre en place, dès réception des panneaux de signalisation, 4 zones piétonnes avec vitesse des véhicules réduites à 20 km/h pour l'accès au nouveau cimetière ; les accès à la rue du Général Eblé, côté église, depuis la route départementale et depuis la rue Saint-Jean ; l'accès à la rue du Stade et l'accès au parking de la salle AJLC et des vestiaires.

4. MISE EN OUVRE D'UN DEBAT LOCAL DANS LE CADRE DU GRAND DEBAT NATIONAL.

Les personnes intéressées par la mise en place d'un débat local dans le cadre du grand débat national sont priées de contacter le maire, lors des permanences, afin de définir les modalités ad hoc.

St-Jean Rohrbach, le 22 janvier 2019.

Le maire Cyril FETIQUE

